

RÈGLEMENT

concernant

l'examen professionnel supérieur de l'ICT Security Expert

Modification du **21 FEV. 2024**

L'organe responsable,

vu l'art. 28 al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle¹,

décide:

I

Le règlement du 14 août 2017 concernant l'examen professionnel supérieur de l'ICT Security Expert est modifié comme suit:

RÈGLEMENT

concernant **l'examen professionnel supérieur Information Security Manager**

Remplacement d'une désignation

Dans l'ensemble du règlement, la désignation «ICT Security Expert» est remplacée par «Information Security Manager».

2.12 (...)

Les séances de la commission d'examen peuvent être réalisées sous forme de vidéoconférence.

2.22 La commission d'examen peut:

- a) déléguer le traitement des recours à certaines personnes;
- b) déléguer des tâches administratives à un secrétariat.

¹ RS 412.10

7.12 Les titulaires du diplôme sont autorisés à porter le titre protégé de:

- **Information Security Manager avec diplôme fédéral**
- **Information Security Manager mit eidgenössischem Diplom**
- **Information Security Manager con diploma federale**

Traduction du titre en anglais:

- **Information Security Manager, Advanced Federal Diploma of Higher Education**

8.3 Conformément aux directives en la matière², la commission d'examen remet au SEFRI un compte de résultats détaillé au terme de l'examen. Sur cette base, le SEFRI définit le montant de la subvention fédérale accordée pour l'organisation de l'examen.

9.2 Dispositions transitoires

Toute personne ayant obtenu le diplôme fédéral d'«ICT Security Expert» a le droit de porter le nouveau titre en vertu du ch. 7.12. Il ne sera pas délivré de nouveaux diplômes.

² Directives du SEFRI concernant l'octroi de subventions fédérales pour l'organisation d'examens professionnels fédéraux et d'examens professionnels fédéraux supérieurs selon les art. 56 LFP et 65 OFPr

II

La présente modification entre en vigueur à la date de son approbation par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Berne, le 16 février 2024

ICT-Formation professionnelle Suisse



Andreas W. Kaelin
Président

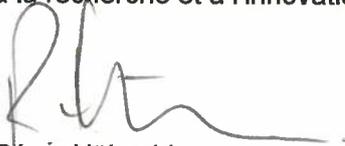


Serge Frech
Directeur

La présente modification est approuvée.

Berne, le **21 FEV. 2024**

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI



Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue